Certains progrès en santé publique sont régulièrement remis en question, en particulier quand ils contrarient des intérêts commerciaux.

Les lobbies qui défendent des intérêts liés au sel, au sucre, à l'amiante, au plomb, à l'alcool, au tabac, et bien d'autres, se sont battus contre les réglementations qui les concernent. Ils ne s'avouent jamais vaincus, prolongeant le plus longtemps possible leurs pratiques commerciales habituelles pour que rien ne change, ou si peu. Ils cherchent à

sance économique et le progrès technique seraient bridés par des tracasseries administratives et par la peur du risque qu'ont des défenseurs de la santé publique qualifiés d'"anti-progrès".

L'évaluation des médicaments avant mise sur le marché est présentée par certains comme une brimade envers des firmes qui seraient animées seulement par "l'intérêt des patients". Ce serait du temps perdu, retardant l'accès des patients à des innovations plus merveilleuses les unes que les autres.

É D I T O R I A L Bec et ongles

défaire les règles qui les gênent, par un travail de sape sans fin.

Il en va ainsi de la loi Évin, jalon important de la lutte contre les dégâts dus à l'alcool, promulguée en France en 1991. En 2015, les parlementaires ont massivement voté un assouplissement de cette loi concernant la publicité pour l'alcool, au nom de « l'intérêt économique des territoires viticoles ».

Dans le domaine des médicaments, les règles encadrant en Europe la mise sur le marché remontent à une directive européenne de 1965. En 2016, ce cadre est gravement remis en question, au motif mis en avant d'un « accès rapide aux innovations », dans « l'intérêt des patients » (lire en pages 293-299).

Parmi les arguments habituels de ceux qui veulent affaiblir les mesures de santé publique figure l'affirmation que la croisÀ ceux qui seraient séduits par ces arguments, il faut rappeler que les mesures de santé publique font souvent suite à des catastrophes. La lutte contre l'alcoolisme par exemple est une réaction aux dégâts humains causés par l'alcool, très souvent minimisés voire occultés. Le cadre européen de l'autorisation de mise sur le marché (AMM) des médicaments a été mis en place après le désastre du thalidomide, à l'origine de graves malformations congénitales.

Les patients et les citoyens en général ont intérêt à être exigeants en termes de progrès thérapeutique et de qualité de l'évaluation. Et à se défendre bec et ongles inlassablement contre le travail de sape de ceux qui affaiblissent les acquis de la santé publique.

Prescrire